

Suggestions pour faciliter la bedika

12. Plutôt que d'inspecter tous ces endroits le soir même de la *bedika*, ce qui pourrait prendre plusieurs heures, les décisionnaires suggèrent au chef de famille, dans les trente jours qui précèdent Pessa'h, d'inspecter les endroits qui viennent d'être nettoyés à la lumière d'une lampe de poche ou à la lumière du jour sans réciter la bénédiction.

S'il effectue la *bedika* à la lumière du jour, il faudra rapprocher les objets à vérifier (le four, le réfrigérateur, le cartable...) de la fenêtre ou du balcon afin que la lumière pénètre directement à l'intérieur.

Dans le cas contraire, il faudra faire l'inspection à la lumière d'une lampe de poche. Cette vérification prend au maximum une minute par objet ou par placard. Après cette *bedika*, on veillera à ne plus y entrer du '*hamets*', évidemment. Pour ce faire, il est conseillé de fermer les placards inspectés car on risquerait d'y mettre du '*hamets*' par habitude.

Ainsi, le soir du 14 Nissan, au moment de la *bedika*, les endroits déjà vérifiés seront considérés comme des "endroits où l'on n'a pas l'habitude de mettre du '*hamets*'", pour lesquels on n'est pas tenu de faire la *bedika*. On pourra procéder de cette façon pour les placards, les armoires voire même les chambres (s'il y a des enfants à la maison, il est difficile de faire la *bedika* des chambres à l'avance à moins de pouvoir les fermer à clé). Toutefois, on devra laisser un endroit sans *bedika* que l'on inspectera le soir du 14 avec la bénédiction à la lumière d'une bougie pour accomplir ce qu'ont institué nos Sages. (Or Letsion 7/15, *Chaaré Yémé Pessa'h*, rav Vayé au nom de certains décisionnaires)

13. Ceux qui n'adoptent pas cette solution proposée par les décisionnaires peuvent procéder à une inspection rapide du réfrigérateur, du four et des placards le soir de la *bedika* et s'en remettre au fait que ces lieux ont été nettoyés avec le plus grand soin avant le 14 Nissan et qu'on peut les considérer comme des "endroits dans lesquels on n'a pas l'habitude de mettre du '*hamets*'". C'est pourquoi, le soir de la *bedika*, le chef de famille ouvrira les armoires pour les inspecter sans avoir besoin de les vider de leur contenu (Rav Chlomo Zalman Auerbach) et sans devoir passer la lampe de poche entre chaque habit, mais juste au-dessus et sur les cotés (Rav Zafrani דומיא דשורות במרתף).

Les endroits où l'on n'entre pas de 'Hamets

14. Là où l'on n'entre pas du '*hamets*', comme **les caves** (en général), **les abris ou les boîtes aux lettres**, on ne doit pas faire la *bedika*. En revanche, il faudra inspecter **l'ascenseur** surtout si des enfants habitent l'immeuble.